



PV n°6

*Réunion du Comité Directeur*

*Lundi 7 Mars 2016*



Présents: Jacques ASTROU - René ALAUZE –Jean-Pascal BOISSE - René CANAL – Eric CHAUVEL–  
Christine COMBES – Jean Luc COMBES – Roger CASERTA –Jean-Jacques DESSAINT– Magali FERRIER  
- Emile GIMENEZ - Morgan MURILLON - Robert NAUZE - Chamsyr TAHAIBALY – Jacques  
VANDENBULCKE

Excusés: Patrick BARBEAU – René BERQUIERES – Yvonne CANAL - René COMES - Bernard  
GANDOLFO - Christian GUITARD - Henri JULIEN – Matthieu LAFON – Marie LAUTIER – Bruno  
MARITON – Georges PANZA - Jérôme SUCH – Bruno VILLAPLANA

Absents : Philippe ARDIN – BOUROUISSA Djelloul

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption du PV N°5
- Courrier
- Informations du Président
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

**Evolution des Licenciés**

Organisme	Différence	Pourcentage	Total
<b>Ligue</b>	<b>+902</b>	<b>8,30</b>	<b>11766</b>
<b>Aude</b>	<b>+36</b>	<b>3,14</b>	<b>947</b>
<b>Gard</b>	<b>+85</b>	<b>3,14</b>	<b>2794</b>
<b>Hérault</b>	<b>+584</b>	<b>12,56</b>	<b>5234</b>
<b>Lozère</b>	<b>+63</b>	<b>47,93</b>	<b>195</b>
<b>P. O</b>	<b>+134</b>	<b>5,46</b>	<b>22590</b>

**COURRIERS**

DATE ARRIVEE	EMETTEUR	OBJET
05/02/2016	FFBB	JOURNEES MEDICALES AU TOUQUET DU 11 AU 13 MARS 2016
05/02/2016	FFBB	FORMATEURS LABELLISES
05/02/2016	FFBB	COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
05/02/2016	FFBB	PRECISIONS SUR L'ABSCENCE DE LICENCE
05/02/2016	FFBB	NOTE CALENDRIER GENERAL
05/02/2016	FFBB	CARREFOURS D'ECHANGES 2016
05/02/2016	FFBB	OUVERTURE DOSSIER DISCIPLINAIRE NIMES SUITE PROCEDURE DE REDRE. JUDI
08/02/2016	LIGUE DES ALPES	TIC DE ZONE U13 A VOIRON
08/02/2016	GUILLAUME LAFORGE	RAPPORT INCIDENT MATERIEL
09/02/2016	DRDJSC	INSCRIPTION AU MOOC
09/02/2016	CD66	PV 7 COMITE DIRECTEUR
09/02/2016	FFBB	DOSSIER 132 NF2 BC SOLERIEN
10/02/2016	CROS	CONVOCATION AG CROS LR
10/02/2016	FFBB	NOTE NOMBRE DE PLACES EN CHAMPIONNATS DE France U15 ET 18 ELITE
10/02/2016	FFBB	NOTE D INFORMATION ENQUETE ARBITRES
10/02/2016	CROS	FORMATION PSC1
10/02/2016	FFBB	DOSSIER 145 BLMA ABSENCE FEUILLE DE MARQUE
10/02/2016	FFBB	ADHESION COSMOS
10/02/2016	FFBB	CHALLENGE BENJAMINS SAISON 2015 2016

11/02/2016	CD66	PV 7 LISTE DE PRESENCE MODIFIEE
11/02/2016	FFBB	RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU FÉDÉRAL DES 5 ET 6 FEV 2016
11/02/2016	FFBB	DETECTION U13
11/02/2016	FFBB	HOMOLOGATION CTC 2016
11/02/2016	LIGUE PROVENCE	CCR ET INTER CCR MARS 2016
11/02/2016	LODEVE	CONSTRUCTION D'UNE HALLE AUX SPORTS
12/02/2016	FFBB	DOSSIER 148 NM2 TOULOUGES
12/02/2016	LIGUE PROVENCE	CANDIDATURE ORGANISATION LIGUE
12/02/2016	CROS	MISE A JOUR DES COORDONNEES
12/02/2016	FFBB	NOTE NOMBRE DE PLACES EN INTER REGION U15 U 17 U 20
12/02/2016	FFBB	OFFRE LOT CHEMISES ARBITRE
12/02/2016	POLE BASKET	DETECTION ENTREE INSEP 2016
15/02/2016	JEAN CHRISTOPHE AUBIN	CNDS 2016
15/02/2016	FFBB	ECOLE D'ARBITRAGE CTC
15/02/2016	FFBB	PV DU BUREAU FÉDÉRAL DES 5 ET 6 FEV 2016
16/02/2016	FFBB	LISTE DES MEDECINS AGREES
17/02/2016	FFBB	CCR ET INTER CCR MARS 2016
18/02/2016	FFBB	FFBB INFOS 66
19/02/2016	CROS	IAN MAHINMI CAMPS - MONTPELLIER
19/02/2016	FFBB	RECOMPENSES FEDERALES 2016
19/02/2016	FFBB	SEMINAIRES CTF 2016
20/02/2016	NET1901,ORG	ASSOCIATION LIGUE BASKET
22/02/2016	DRDJSC	STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT
22/02/2016	LAURENT BASTIDE	PANEL ESS LR
22/02/2016	FFBB	PROJET DE CALENDRIER ADMINISTRATIF 2016 2017

22/02/2016	RENE FAJULA	MATCH RM2 MINERVOIS ST CYPRIEN
25/02/2016	FFBB	FORFAIT DE MAUGUIO EN NM3
25/02/2016	ENT ALES	RENCONTRE RF2
25/02/2016	FFBB	NOTE NOMBRE DE PLACES EN CHAMPIONNATS DE France U15 ET 18 ELITE
25/02/2016	FFBB	DOSSIER 160 N3M MAUGUIO FORFAIT CHAMPIONNAT
25/02/2016	FFBB	POLITIQUE DU MINITERE DES SPORTS SUR LA CITOYENETE
26/02/2016	FFBB	TIRAGES 1/4 U17M COUPE DE France
26/02/2016	FFBB	CCN POINT DE SITUATION CONCERNANT LA REFORME TERRITORIALE
26/02/2016	SUMENE	TOURNOI
29/02/2016	SPORTIVE	CONVOCATION AU STAGE NATIONAL DE VALIDATION DES OTM HN
29/02/2016	CD66	PV 8
01/03/2016	CROS LR INFO	CROS INFO MARS 2016
01/03/2016	FFBB	COURRIERS
02/03/2016	DRDSJC	LABEL VIVRE SPORT
03/03/2016	CD30	PV 4

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

Avant de commencer le Président adresse ses vœux de prompt rétablissement à la mère de Georges Panza , de Mme Berquières, Bernard Gandolfo, Christian Guitard et Marc Reboul .

- ✓ Morgan Murillon a été retenu pour un stage arbitres FIBA à Sofia
- ✓ Félicitations au BLMA pour sa qualification en finale de la Coupe Joe Jaunay
- ✓ Jean Pascal Boisse sera à Manheim pour le tournoi international Juniors masculins que l'on peut considérer comme un « mini championnats du Monde »
- ✓ Situation du club de Perpignan : des décisions seront communiquées en fin de semaine
- ✓ Rencontres avec les Andorrans : fixées au 4 Juin le lieu restant à définir
- ✓ Rencontre avec les Catalans le samedi 11 Juin : le président souhaite la participation des membres du Comité Directeur à cette journée.
- ✓ Rappel aux Comités Départementaux pour la liste des personnes à récompenser par la Ligue
- ✓ Le 19 Mars réunions inter CCR du Sud Est en présence de Thierry Ballestrière, secrétaire général de la FFBB à Aix en Provence et l'après midi réunion de zone sud est

# COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

## ❖ TRESORERIE

Rien de particulier à signaler. Le budget évolue selon les prévisions.

## ❖ SPORTIVE

### CHAMPIONNAT

#### **JOURNEE 16** (23/24 JANVIER 2016)

##### Relevé des fautes techniques et dis qualifiantes :

CLUBS	N° LICENCE	NOM PRENOM	CAT	N°	TYPE	DATE
ATOUT SPORTS	VT780707	DIAZ M	RM2	449	FT	23/01/2016

#### **JOURNEE 17** (06/07 FEVRIER 2016)

##### Relevé des fautes techniques et dis qualifiantes :

CLUBS	N° LICENCE	NOM PRENOM	CAT	N°	TYPE	DATE
SAINT GELY BASKET BALL	VT880771	MORVAN L	RF2	189	FD	06/02/2016
CASTELNAU BASKET	BC996295	KULAGA J	U17M	1611	FT	07/02/2016
SO CARCASSONNE	BC019292	DESSAINT C	RU15M	1578	FT	06/02/2016
AGDE BASKET	VT843047	ISERN J	RM2	462	FT	06/02/2016
SAINT CYPRIEN SB	VT890179	BIGEY L	RM2	462	FT	06/02/2016
CROIX D'ARGENT B	VT940339	BOURGUIBI B	RM2	457	FT	06/02/2016

#### **JOURNEE 18** (13/14 FEVRIER 2016)

##### Relevé des fautes techniques et dis qualifiantes :

CLUBS	N° LICENCE	NOM PRENOM	CAT	N°	TYPE	DATE
IE ST ESTEVE BC	VT840802	GIBELIN J	RM2	474	FT	13/02/2016
ENT VALLESPYR B	VT890131	TURRIES A	RM2	477	FT	13/02/2016
ASSOCIATION SAUVIAN SERIG	VT570158	NICOLINI P	RM2	478	FT	13/02/2016
BASKET PAYS DE LUNEL	VT823697	PARASKIOVA N	RM2	469	FT	13/02/2016
FRONTIGNAN LPB	VT840028	SIMON A	U17F	2623	FT	14/02/2016

#### **JOURNEE 19** (20/21 FEVRIER 2016)

##### Relevé des fautes techniques et dis qualifiantes :

CLUBS	N° LICENCE	NOM PRENOM	CAT	N°	TYPE	DATE
CROIX D'ARGENT B	VT870286	MARAJO R	RM1	715	FT	21/02/2016
BC NARBONNE	VT840958	FOURMENTRAUX J	RM1	716	FT	21/02/2016
BC NARBONNE	RN910307	IRRIBARRA POLLONI J	RM1	716	FT	21/02/2016
ASC BEZIERS	BC990054	GOUZY N	U17M	1617	FT	20/02/2016
ST CYPRIEN SB	VT870377	HERNANDEZ P	RM2	486	FT	20/02/2016
ST CYPRIEN SB	VT980864	DECAUX H	RM2	486	FT	20/02/2016
AGDE BASKET	VT976392	MONTEIX L	RM2	489	FT	20/02/2016
AGDE BASKET	VT960200	DELEYE M	RM2	489	FT	20/02/2016
AS SERVIAN	BC980017	KHLIFI Y	RM2	490	FT	20/02/2016
BP LUNEL	VT960160	BOULET D	RM2	483	FT	20/02/2013
BASKET CAUSSES MENDOIS	VT902350	SOUBEYRAND A	RM2	484	FT	20/02/2016

## JOURNEE 20 (27/28 FEVRIER 2016)

### Relevé des fautes techniques et disqualifiantes :

CLUBS	N° LICENCE	NOM PRENOM	CAT	N°	TYPE	DATE
ASC BEZIERS	VT860358	REBEIX C	RM1	719	FT	28/02/2016
BC NARBONNE	VT690040	ROUSSEL E	RM1	720	FT	28/02/2016

## JOURNEE 21 (05/06 MARS 2016)

### Relevé des fautes techniques et disqualifiantes :

CLUBS	N° LICENCE	NOM PRENOM	CAT	N°	TYPE	DATE
BC SUD MINERVOIS	VT910122	SAUMADE J	RM2	563	FT	05/03/2016
ASC BEZIERS	VT901233	BOULAY C	RF1	86	FT	06/03/2016
ATOUSPORTS	VT794536	BADDI-KOFFOUDA C	RM2	461	FT	05/03/2016

## RELEVÉ DES PENALITES

N° MATCH	CAT.	CLUB	MOTIF	PENALITE	DATE
449	RM2 PA	ATOOUT SPORT	1 <sup>ère</sup> Faute technique DIAZ M	30	23/01/2016
189	RF2 PA	SAINT GELY	1 <sup>ère</sup> Faute disqualifiante MORVAN L	30	06/02/2016
1611	U17M2A	CASTELNAU BASKET	1 <sup>ère</sup> Faute technique KULAGA J	30	07/02/2016
1578	RU15M	SO CARCASSONNE	1 <sup>ère</sup> Faute technique DESSAINT C	30	06/02/2016
462	RM2PB	AGDE BASKET	1 <sup>ère</sup> Faute technique ISERN J	30	06/02/2016
462	RM2 PB	SAINT CYPRIEN SB	2 <sup>ème</sup> Faute technique BIGEY L	40	06/02/2016
457	RM2 PA	CROIX D'ARGENT B	1 <sup>ère</sup> Faute technique BOURGUIBI B	30	06/02/2016
474	RM2 PB	IE ST ESTEVE BC	1 <sup>ère</sup> Faute technique GIBELIN J	30	13/02/2016
477	RM2 PB	ENT VALLESPY B	1 <sup>ère</sup> Faute technique TURRIES A	30	13/02/2016
478	RM2 PB	ABSSL	1 <sup>ère</sup> Faute technique NICOLINI P	30	13/02/2016
469	RM2 PA	BP LUNEL	3 <sup>ème</sup> Faute technique PARASKIOVA N	60	13/02/2016
715	RM1	CROIX D'ARBENT B	2 <sup>ème</sup> Faute technique MARAJO R	40	21/02/2016
716	RM1	BC NARBONNE	2 <sup>ème</sup> Faute technique FOURMENTRAUX J	40	21/02/2016
716	RM1	BC NARBONNE	1 <sup>ère</sup> Faute technique IRRIBARRA POLLONI J	30	21/02/2016
1617	U17M 2A	ASC BEZIERS	1 <sup>ère</sup> Faute technique GOUZY N	30	20/02/2016
486	RM2 PB	ST CYPRIEN	2 <sup>ème</sup> Faute technique HERNANDEZ P	40	20/02/2016
486	RM2 PB	ST CYPRIEN	2 <sup>ème</sup> Faute technique DECAUX H	40	20/02/2016
489	RM2 PB	AGDE BASKET	1 <sup>ère</sup> Faute technique MONTEIX L	30	20/02/2016
489	RM2 PB	AGDE BASKET	2 <sup>ème</sup> Faute technique DELEYE M	40	20/02/2016
490	RM2 PB	AS SERVIAN	2 <sup>ème</sup> Faute technique KHLIFI Y	40	20/02/2016
483	RM2 PA	BP LUNEL	1 <sup>ère</sup> Faute technique BOULET D	30	20/02/2016
484	RM2 PA	BASKET CAUSSES MENDOIS	1 <sup>ère</sup> Faute technique SOUBEYRAND A	30	20/02/2016
719	RM1	ASC BEZIERS	1 <sup>ère</sup> Faute technique REBEIX C	30	28/02/2016
720	RM1	BC NARBONNE	1 <sup>ère</sup> Faute technique ROUSSEL E	30	28/02/2016
563	RM2 PB	BC SUD MINERVOIS	1 <sup>ère</sup> Faute technique SAUMADE J	30	28/02/2016
86	RF1	ASC BEZIERS	1 <sup>ère</sup> Faute technique BOULAY C	30	28/02/2016
700	RM1	ARM GBC	Licence manquante BAH M	25	07/02/2016
461	RM2 PA	ATOOUT SPORTS	3 <sup>ème</sup> Faute technique BADDI-KOFFOUDA C	60	05/03/2016
473	RM2 PA	SAINT GELY	Licence manquante BENAULT B	25	13/02/2016
2623	U17F2-2	ASC BEZIERS	Licence manquante GARRIGUES M	25	14/02/2016
2623	U17F2-2	FRONTIGNAN LPB	1 <sup>ère</sup> Faute technique SIMON A	30	14/02/2016

## EBAUCHE DES MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS :

Les modifications des règlements sportifs sont en cours d'élaboration et seront présentées lors de la prochaine réunion des membres de la Ligue régionale LR13.

## PREMIERE VERSION DU PLAN DE LIGUE 2016/2017 :

La première version du plan de la ligue 2016/2017 est prête , elle permettra à toutes les commissions de se positionner pour les évènements annuels.

## FINALES LR13 CHAMPIONNATS JEUNES U 15 F et M , U 17 F et M

Le club de SERVIAN se propose pour l'organisation des finales qui se tiendront le weekend du 20/21 MAI 2016.

Le club de SERVIAN est en attente du cahier des charges pour cette organisation.

## ❖ COMMISSION DES JEUNES

### 1. Label « École Régionale de MiniBasket »

- Pour les clubs dont c'est la première demande, d'ici la fin de cette semaine, un courrier détaillant la procédure à suivre sera envoyé via les Comités Départementaux et les présidents de Commission des Jeunes départementales.
- La lettre de présentation et le dossier de première demande seront parallèlement mis en ligne **sur le site de la Ligue** à l'adresse suivante : <http://www.basketlr.fr/commissions/jeunes.html>.
- **Pour les clubs dont le label arrive à échéance** à la fin de cette saison (2015-2016), un dossier de demande de renouvellement sera envoyé via les Comités Départementaux et les présidents de Commission des Jeunes départementales.

Les clubs concernés sont les suivants :

- **ASPTT Montpellier (34)**
- **Canet en Roussillon BC (66)**
- **Littoral Camargue Basket (30)**
- **Saint-Cyprien SB (66)**
- **La date butoir pour retourner les dossiers de première demande ou de renouvellement** à la Commission des Jeunes de son département est fixée au **dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016**.
- Les Commissions des Jeunes départementales transmettront les dossiers à la Commission des Jeunes régionale en y ajoutant leur avis motivé au plus tard **le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016**.

## **2. Challenge Benjamines / Benjamins 2016**

- La finale régionale aura lieu **le samedi 19 mars, à 17h, au gymnase Colette BESSON, à Pérols.**

À l'issue de la finale, tous les participants seront invités à assister **au match de Ligue Féminine opposant le BLMA au SASP LYON BF, à 20h, à Lattes.** Chaque participant recevra deux invitations pour le match.

À la mi-temps du match, **les participants proposeront une démonstration de 3c3.**

**Pour de plus amples informations (règlement du challenge, descriptif complet des épreuves, démonstrations vidéos des épreuves ...), veuillez utiliser l'adresse suivante : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/developper/mini-jeunes/challenge-benjamins>**

### **❖ CRO**

#### **1. Stage de formation arbitre Zone Sud-Est à VOIRON**

Voici les arbitres retenus et désignés par la CRO pour le stage de VOIRON :  
Guillaume LAFORGUE (P-O) qui accompagnera la sélection des Pyrénées-Orientales  
Lucas GALINDO (Gard) qui accompagnera la sélection du Gard.

#### **2. Stage de détection OTM HN 15, 16 et 17 avril 2016 à STE TULLE**

**La CRO a engagé trois officiels pour participer à ce stage, il s'agit des personnes ci-après :**

**Madame Anouchka TAHAIHALY OTM CF1 (NM3/NM2 - NF3/NF2)**

**Monsieur Olivier MILAN OTM CF1 (NM3/NM2 - NF3/NF2)**

**Monsieur David DUPREY OTM CF1 (NM3/NM2 - NF3/NF2)**

**Monsieur Brice GUILLAUME qui était également pressenti pour participer à ce stage, s'est retiré.**

**La CRO attend la transmission des validations E-learning OTM niveau Régional et championnat de France pour pouvoir organiser les validations en fin de saison.**

#### **3. Stage de formation arbitre des 12 et 19 mars 2016**

Compte tenu des difficultés pour pouvoir obtenir la réservation d'une salle de sport afin de permettre la tenue des deux stages de formation prévue, la CRO a décidé d'annuler l'organisation de ces manifestations. Le délais ne permettant pas de pouvoir se libérer pour certains arbitres qui entraînent et les désignations des Officiels étaient déjà établies, cela aurait créé un problème pour couvrir toute la demande d'officiel sur les rencontres prévues (surtout pour la journée du 19 mars 2016).

#### **4. Formation arbitres concours championnat de France**

Trois candidats inscrits pour présenter le concours :

**1.** Guillaume LAFORGUE

**2.** Lucas GALINDO

**3.** Loïc DANIEL



## 5. Dérogations

Le nombre de dérogations est de 976 dérogations.

Le tableau des pénalités financières est joint à ce compte rendu.

## 6. Questions diverses

Désignation de Monsieur Samuel BEYROUTHY. Ce dernier nous a sollicité à nouveau en nous transmettant son planning afin que nous puissions le désigner sur les prochaines journées. L'intéressé a pris contact avec le répartiteur Monsieur Bruno VILAPLANA pour finaliser ses désignations.

# ❖ COMMISSION TECHNIQUE

## FORMATION DE CADRES

- **CQP2 : le dernier stage s'est déroulé les 12 et 13 Mars, autour du module Préparation Physique.**

L'examen aura lieu le 10 Avril au siège de la Ligue Régionale

- **CQP1 : Stage organisé les 26/27/28 février, autour du module des Pré collectifs offensifs. Prochain stage les 28/29 Avril et 1<sup>er</sup> mai.**

## FORMATION DU JOUEUR

- **Stage de la Sélection régionale U15 à Arles/Tech du 23 au 26 Février. Les équipes qui composent la sélection régionale sont arrêtées, vous pouvez trouver les informations sur le site de la Ligue Régionale [www.basketlr.fr](http://www.basketlr.fr).**

Le Tournoi Inter Ligue U15 aura lieu à Ste Tulle (Provence) du 15 au 17 Avril.

- **La sélection régionale U14 s'est entraînée le dimanche 28 Février**

## POLE ESPOIR

2 joueuses du Pôle Espoir vont participer aux tests d'entrée au Pôle France du 14 au 18 mars

Yohana EWODO (BLMA)

Anaïa HOARD (BLMA)

Bonne chance à ces deux joueuses

## DATES A RETENIR

- **26 au 28 Mars : TIC de zone U13, avec la participation des sélections départementales du Gard en filles et des Pyrénées Orientales en Garçons. Tous nos vœux de réussite aux joueurs et aux staffs.**
- **Dimanche 10 Avril : Tournoi Inter Comité U12 à Aigues Mortes et St Laurent d'Aigouze**
- **15 au 16 Avril : Tournoi Inter Ligue U15 à Ste Tulle**
- **21 au 23 Avril : Camp Inter Comité U13 au CREPS de Montpellier**

## ❖ DISCIPLINE

### Dossier n°3 / 2015 – 2016 : Affaire ASCL ST CHRISTOL LEZ ALES

Incidents survenus pendant la rencontre RF2 en Championnat de la Ligue Languedoc Roussillon n°181 opposant ASCL ST CHRISTOL LEZ ALES à ST GELY BASKET BALL le 23 Janvier 2016.

Nous vous prions de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission de Discipline lors de sa séance du Mercredi 24 Février 2016.

Vu le titre VI des règlements généraux,  
Après étude des pièces composant le dossier,  
Après avoir entendu :  
MM CRUEISE et PAWELEC (arbitres de la rencontre)  
M. ARNAUD Jérôme (Président et responsable de l'organisation pour la rencontre).

Attendu que pendant la rencontre citée en objet, divers supporters locaux auraient contesté en permanence les décisions des arbitres.

Attendu également que l'un d'eux aurait eu une attitude déplacée et aurait insulté les arbitres « c'est une saloperie cet arbitre ».

Attendu que dans le premier cas cette attitude a nécessité l'intervention (à la demande de l'arbitre) de Jérôme ARNAUD licence 800377 responsable de l'organisation et également Président d' ASCL ST CHRISTOL LEZ ALES.

Attendu que pour le 2<sup>ème</sup> cas suite à l'insulte proférée à leur rencontre, l'arbitre a dû arrêter la rencontre à la 6<sup>ème</sup> minute de jeu du 3<sup>ème</sup> quart temps.

Attendu que la rencontre a pu reprendre sans autre incident.

Attendu alors que la Commission Régionale de Discipline s'est vue saisir conformément aux dispositions de l'article 614.1 des règlements généraux.

Attendu qu'il ressort alors de la lecture de l'ensemble des rapports composant le dossier que M. ARNAUD Jérôme en sa qualité de responsable présent au moment des faits a effectivement assumé sa fonction.

Attendu que le supporter qui aurait insulté les arbitres n'a pas été identifié au cours de l'instruction du dossier et que de ce fait, la Commission de Discipline ne possède pas de pouvoir disciplinaire à son encontre.

Attendu que M. ARNAUD Jérôme précise dans son rapport, qu'il n'a pas entendu d'insulte venant du public, qu'il a bien demandé au public de se calmer et qu'il n'a pas trouvé de tensions particulières sur le terrain, qu'il reconnaît qu'il y a eu des critiques envers les arbitres sur quelques décisions mais pas de contestations permanentes comme nous avons pu le lire;

Attendu que M. COMBES licence 911670 marqueur et Mme GRAND licence 830048 chronométreur n'ont rien entendu.

Attendu que la Commission estime que l'arbitre M. CRUEISE licence 890223 n'a aucun intérêt à mentir, que de plus les officiels de la table de marque n'infirmement pas les propos tenus par l'arbitre.

Attendu que la Commission de Discipline régionale de première instance estime alors que ces faits doivent être considérés comme avérés et sont disciplinairement sanctionnables

Attendu que l'association sportive d' ASCL ST CHRISTOL LEZ ALES est ainsi au travers de son Président, disciplinairement sanctionnable conformément aux dispositions de l'article 611.1 des règlements généraux.

Par ces motifs, la Commission de Discipline décide d'infliger à :

ASCL ST CHRISTOL LEZ ALES, un avertissement.

MM CASERTA – CARON – GUITARD ont pris part aux délibérations.

La peine assortie de sursis sera automatiquement révoquée si dans un délai de trois ans, l'intéressé fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire. Toutefois, l'organisme nouvellement saisi pourra décider de ne pas révoquer ce sursis sur demande de la personne sanctionnée.

**Frais de procédure :**

Par ailleurs, le groupement sportif de ASCL ST CHRISTOL LEZ ALES devra s'acquitter du versement d'un montant de 200 euros au trésorier de la Ligue correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit jours à compter de l'expiration du délai d'appel. Somme à adresser au Trésorier de la Ligue Languedoc Roussillon.

**Voies de recours :**

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 624 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 310 Euros, prévu par les dispositions de l'article 636 des règlements généraux.

\*\*\*\*\*

**Dossier n°2 / 2015 – 2016 :** Affaire Anthony Bourdon

Incidents survenus pendant la rencontre RM1 en Championnat de la Ligue Languedoc Roussillon n°678 opposant Agde Basket à Frontignan la Peyrade basket le 10 Janvier 2016.

Nous vous prions de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission de Discipline lors de sa séance du 10 Février 2016.

Vu le titre 6 des règlements généraux  
Après étude des pièces composant le dossier  
Après avoir entendu :

M.LAFORGUE, premier arbitre  
M. DANIEL, deuxième arbitre  
M.BOURDON, joueur mis en cause du club de Frontignan La Peyrade

Invite absent : M. SANCHEZ, président du Club de Frontignan la Peyrade.

Attendu qu' au cours de la rencontre citée en objet, il est reproché à M. BOURDON licence 810575 joueur et capitaine de l'équipe de Frontignan La Peyrade Basket d'avoir contesté systématiquement toutes les décisions arbitrales.

Attendu de ce fait qu'il s'est vu infliger deux fautes techniques, lesquelles selon les dernières modifications apportées au règlement sportif, sont synonymes de disqualification.

### Sur la recevabilité du dossier :

Attendu que le rapport n'étant pas parvenu dans les délais n'est pas constitutif d'un vice de procédure et que la transmission du rapport de l'arbitre permet conformément à l'article 614 des règlements généraux la saisine de la Commission de discipline.

### Sur le fond du dossier

Attendu que M. LAFORGUE licence 840493 premier arbitre de la rencontre rapporte que dès le début de la rencontre M. BOURDON aurait eu une attitude inacceptable, contestant systématiquement les décisions des arbitres.

Attendu qu'il aurait été rappelé à l'ordre durant le 1<sup>er</sup> quart temps et prévenu qu'il serait sanctionné pour ce comportement inacceptable.

Attendu que dans le 2<sup>ème</sup> quart temps, son comportement n'ayant pas évolué favorablement, de ce fait M.BOURDON s'est vu infliger une faute technique.

Attendu qu'au début du 4<sup>ème</sup> quart temps, alors qu'il restait 7 min et 44 secondes de jeu et que celui-ci était arrêté, M.BOURDON aurait regardé l'arbitre de manière insistante et menaçante pendant une dizaine de secondes.

Attendu que l'arbitre se serait rapproché de M.BOURDON lui demandant d'arrêter et qu'il lui aurait alors répondu que l'arbitrage était mauvais et qu'il n'avait qu'à mettre une technique puisqu'il ne cherchait que ça.

Attendu que même l'intervention de l'un de ses coéquipiers pour tenter de le calmer, et malgré un dernier avertissement, l'arbitre le sanctionna d'une 2<sup>ème</sup> faute technique (signifiant sa disqualification pour le reste de la rencontre).

Attendu alors que l'officiel se dirigeait vers la table de marque, M.BOURDON se serait rapidement approché dans son dos en criant.

Attendu que le 2<sup>ème</sup> arbitre se serait interposé en faisant la gestuelle de la faute disqualifiante pour lui préciser qu'il devait quitter la salle, M.BOURDON se serait dirigé vers son banc d'équipe pour récupérer ses affaires en criant « tu vas voir, t'es qu'une baltrique ».

Attendu qu'une fois la rencontre terminée, M.BOURDON serait revenu afin de s'excuser auprès des officiels et qu'il aurait à nouveau présenté ses excuses le jour de son audition

Attendu que sur le fond les rapports des officiels sont explicites quant au comportement de M.BOURDON, que ce dernier n'apporte pas d'éléments neutres et probants permettant d'infirmer ceux-ci.

Attendu tout de même que le comportement de M.BOURDON tout au long de la rencontre est incompatible avec sa fonction de capitaine d'équipe car il doit donner l'exemple, ce qui ne fut pas le cas, et que cette attitude constitue une circonstance aggravante.

Attendu que le champ « incidents pendant la rencontre et qui feront l'objet d'un rapport » a été renseigné sur la feuille de marque pour le motif suivant : « avant de rejoindre son banc d'équipe, le joueur a insulté un arbitre ».

Attendu que M.BOURDON se trouve en situation de récidive ayant fait l'objet d'une suspension pour avoir tenu des propos injurieux et avoir eu une attitude menaçante et d'intimidation envers le corps arbitral.

Attendu que la Commission retient que M.BOURDON a eu une attitude qui va à l'encontre de l'éthique sportive et constitue en ce sens une atteinte à la réglementation fédérale, qu'au regard de l'article 609.5 des

règlements généraux de la FFBB, il est disciplinairement sanctionnable, mais notant aussi que le joueur est allé présenter ses excuses.

Par ces motifs, la Commission Juridique (section discipline) de la ligue régionale inflige à M.BOURDON Anthony licence 810575 du groupement sportif de Frontignan La Peyrade, une suspension de quatre (4) mois dont un mois ferme. La peine s'établissant à compter du 19 Février 2016 au 18 Mars 2016 inclus, le reste de la peine était assorti du bénéfice du sursis.

A la demande de Monsieur BOURDON de faire une activité d'intérêt général au bénéfice du Comité Départemental de l'Hérault, demande formulée auprès de la Commission de Discipline et en accord avec le joueur, cette suspension d'un mois ferme se fera de la façon suivante : 15 jours de suspension ferme et 15 jours d'activité d'intérêt général.

Cette activité d'intérêt général consiste en l'arbitrage de rencontres de championnats départementaux jeunes d'une durée de 9 heures. L'accomplissement de cette activité sera placée sous la responsabilité de la Présidente du Comité de l'Hérault et devra être réalisée au cours de la saison 2015 2016.

La Commission Judirique section disicipline précise par ailleurs qu'au cas où Monsieur Bourdon ne réaliserait pas cette activité concernée dans les conditions prévues, une nouvelle procédure disciplinaire pourrait être engagée à son encontre conformément aux dispositions de l'article 609 des règlements généraux.

Mme PIERRON - MM CASERTA – CARON – ARDIN – GUITARD ont pris part aux délibérations.

La peine assortie de sursis sera automatiquement révoquée si dans un délai de trois ans, l'intéressé fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire. Toutefois, l'organisme nouvellement saisi pourra décider de ne pas révoquer ce sursis sur demande de la personne sanctionnée.

#### **Frais de procédure :**

Par ailleurs, le groupement sportif de Frontignan la Peyrade devra s'acquitter du versement d'un montant de 200 euros au trésorier de la Ligue correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit jours à compter de l'expiration du délai d'appel. Somme à adresser au Trésorier de la Ligue Languedoc Roussillon.

#### **Voies de recours :**

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 624 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 310 Euros, prévu par les dispositions de l'article 636 des règlements généraux.

Fin de la réunion à 21h30

**PROCHAINE REUNION DU BUREAU DIRECTEUR LE MARDI 5 AVRIL 2016 A LA LIGUE**

Jacques VANDENBULCKE  
Secrétaire Général



Jacques ASTROU  
Président de la Ligue

